



## Tutelle partielle d'un mineur

Par **guilloux**, le **27/03/2009** à **19:29**

Bonjour, l'ex compagne de mon mari est décédée dans un accident de la route. Ils avaient une fille. Au décès de la mère, son père est resté tuteur légal mais la petite a été placée sous tutelle partielle pour la gestion de ses biens. rnJ'ai fait une adoption simple, il y a quelques années. rnAujourd'hui, elle a 16 ans et voudrait utiliser l'argent hérité de sa mère pour financer des études dans un établissement privé. Faut il passer par le juge des tutelles pour obtenir son accord ?rnJ'ai vu que la loi avait changer concernant les tutelles, est ce que la tutelle partielle s'applique toujours à son cas ?rnEn vous remerciant d'avance.